

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.138.25.0029 – Murat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4 ;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du conseil municipal de Murat en date du 25 février 2020 portant approbation de la révision du plan local d'urbanisme de Murat ;

Vu la délibération n°2021CC-190 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant institution du droit de préemption urbain sur les communes de Murat, Albepierre-Bredons et Lavigerie ;

Vu la délibération n°2024-CC-086 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2024 portant approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Murat ;

Vu la délibération n°2024-CC-133 du Conseil communautaire en date du 04 juillet 2024 portant approbation de la modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat ;

Vu l'arrêté du Président n°2024APRSDT-082 en date du 08 juillet 2024 portant mise à jour de l'annexe SPR du plan local d'urbanisme de Murat ;

Vu la délibération n°2024-CC-205 en date du 09 décembre 2024 portant institution du droit de préemption urbain renforcé ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} septembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :

Date de dépôt au guichet (mairie)	06/08/2025	
Numéro d'enregistrement	DIA.015.138.25.0029	
Propriétaires du bien (vendeurs)		
Description du bien		
Adresse précise du bien	4B Rue Marchadial 15300 Murat	
Références cadastrales	Section et N° AC77	Superficie 273 m²
	Superficie totale 273 m²	
Zonage du PLU	Ua	
Au sein du périmètre ORT de la commune	OUI	
Immeuble	Bâti sur terrain propre	
Nature des droits cédés	Pleine propriété	
Usage	Habitation	
Prix	151 200 €	
Prix / m² de terrain	553,85 /m²	
Acquéreurs		
Signature de la DIA	06/08/2025	
Notaire ou autre mandataire	ROCHE Myriam	

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

